Texte de loi

La loi du 8 janvier 1993, signée Jean-Pierre Sueur (alors secrétaire d'État aux collectivités locales), a mis fin au monopole du secteur des pompes funèbres en France.

Un chiffre

5.585 décès ont été recensés en 2010 dans le Loiret, selon le Centre épidémiologique sur les causes médicales de décès (Insern).

Fête de la Toussaint

Fête catholique célébrée le 1er novembre pour honorer les saints, la Toussaint est souvent considérée, à tort, comme la commémoration des défunts, fixée, elle, au 2 novembre.

TOUSSAINT ■ Bien des Loirétains confrontés à un deuil sont contraints de limiter leurs dépenses

Frappés par la mort… et par la crise

Actifs depuis quelques jours en vue du week-end de la Toussaint, les professionnels loirétains du marché du funéraire sont désormais confrontés à une baisse du pouvoir d'achat de leurs clients.

Arnaud Charrier
arnaudcharrier.larep@gmail.com

Dans le cadre de la fête de la Toussaint, de nombreux visiteurs sont attendus aujourd'hui et tout le week-end dans les cimetières, pour célébrer leurs défunts. Une posture qu'on s'imagine séculaire et immuable. Et pourtant, les professionnels du « marché de la mort » pointent plusieurs évolutions dans leur activité. Et toutes ne sont pas forcément bonnes.

1 Pouvoir d'achat en baisse. Plus ou moins épargnées jusqu'ici par la crise, les entreprises funéraires sont aujourd'hui soumises à une baisse significative du pouvoir d'achat. « En cinq ans, on a noté une diminution de 10 à 15 % du coût par opération, explique Pascal Caton, président de la SAS Caton. Cela induit une baisse naturelle sur notre chiffre d'affaires. » Si la politique du chiffre n'est pas la philosophie de SAS Caton - le personnel travaille encore sans ordinateur -, le professionnel estime qu'il doit « offrir toutes les possibilités d'accompagnement aux familles de défunts ».

2 Effondrement de l'activité marbrerie. Installée depuis 1898 sur Orléans, l'entreprise familiale Degrigny, gérée par Jean-Philippe Degrigny, s'attache à produire un service de qualité. Lui aussi note avec regret que « les gens veulent payer moins cher. Aujourd'hui, on est obligé de tirer les prix vers le bas. De fait, on fait venir les monuments funéraires de Chine. Leur fabrication coûte 60 à 70 % moins cher qu'en France, et reste de bonne qualité. On est en train de mettre à terre la filière graniterie en France ».

ÉVOLUTION. L'inhumation représente actuellement 65 % de l'activité des entreprises de pompes funèbres. Il y a encore cinq ans, elle était de l'ordre de 80 %. PHOTO THIERRY BOUGOT

■ Un secteur de plus en plus réglementé

Le décret n°2012-608 et l'arrêté du 30 avril 2012 sont venus compléter les modalités d'obtention des diplômes prévus par la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 pour certaines professions du funéraire. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, les personnes souhaitant devenir conseiller/assistant funéraire ou maître de cérémonie doivent obligatoirement obtenir un diplôme d'apprentissage théorique et pratique. Chaque candidat reçoit une formation théorique de 70 heures (pour les maîtres de cérémonie) et de 140 heures (pour les conseillers/assistants funéraires), auxquelles s'ajoutent une formation complémentaire de 42 heures (pour les dirigeants ou gestionnaires) et un test pratique de 70 heures dans un organisme habilité. Cette dernière épreuve fait l'objet d'une première évaluation écrite (qui équivaut à 20 % de la note finale). S'en suit un examen théorique en deux parties : une épreuve écrite autour d'un questionnaire à choix multiples ou cas pratiques pour chacune des matières (60 % de la note finale) : un entretien oral individuel de 15 minutes (20 % de la note).

Le calendrier des formations est à retrouver sur www.ceficem.com.

3 Hausse de la crémation. Cette chute s'explique aussi par l'augmentation accrue du nombre de crémations, qui ne nécessitent pas forcément de monuments funéraires. En cinq ans, les professionnels loirétains du secteur ont dû faire face à une augmentation de 15 % de crémations. « Aujourd'hui, cela représente près de 35 % de notre activité », rapporte Pascal Caton ; « 25 % dans l'Orléanais », selon Jean-Philippe Degrigny, qui ajoute : « Cela fait un quart de décès où il n'y a plus de caveau. Les familles se disent que c'est plus simple, qu'il y a moins d'entretien, et qu'au final, ça coûte moins cher ». De l'ordre de 2.000 euros contre 3.000 euros pour une inhumation (hors caveau et monument).

Pascal Caton observe d'ailleurs une baisse significative de 20 % du marché de la marbrerie dans son secteur. « Si on considère que 98 % des entreprises funéraires pratiquent la double activité pompes funèbres-marbrerie, cela fait un sacré manque à gagner ».

4 Distingo argent-hommage. L'argent, c'est donc ce qui semble freiner les familles dans l'organisation de funérailles. « Souvent, il y a une honte à ne pas pouvoir mettre plus d'argent dans une cérémonie. Il n'y a pas de jugement de notre part. D'ailleurs, nous faisons bien comprendre qu'il n'existe pas de corrélation entre l'argent donné et l'hommage que l'on veut rendre au défunt », stipule le président de la SAS Caton. En moyenne, le prix d'une cérémonie funéraire est de l'ordre de 3.000 à 3.500 euros.

5 Regard différent sur la mort. Mais tout n'est pas si noir dans le monde du funéraire. Les spécialistes pointent avec satisfaction la participation accrue des familles. « On a démystifié le côté prise en charge par les pompes funèbres, par le clergé, au profit d'un accompagnement. Les gens étaient passifs, ils sont devenus acteurs, analyse Gautier Caton, directeur général de la SAS Caton. Aujourd'hui, les gens veulent lire un texte, mettre de la musique. On doit s'adapter à toutes les demandes. Chaque enterrement est différent ». ■

L'art funéraire veut sortir de terre

MODE. Si la tendance est à l'économie, certaines familles n'hésitent pas, au contraire, à célébrer leurs défunts de façon personnalisée. La mosaïste Natalie Piniau, installée à Orléans, s'est « convertie » il y a deux ans à l'art funéraire. Elle propose de confectionner des plaques funéraires (environ 150 €) ou des monuments complets (environ 3.500 €). « La démarche se veut personnelle. On essaie de coller à la passion du défunt. Je travaille à partir de photos, de dessins et je tente de faire quelque chose de coloré, mais soft et discret. » Et de conclure : « L'idée, c'est vraiment de faire plaisir au plus grand nombre ».

Renseignements au 06.48.18.68.61 ou sur www.mosaique-mosanat.fr

EN CHIFFRES

2.500

C'est le nombre d'entreprises funéraires en France. Celles-ci emploient 19.000 personnes.

81

C'est le pourcentage d'entreprises funéraires françaises qui comptent moins de dix salariés.

4

C'est le nombre de groupes spécialisés dans les pompes funèbres dans le Loiret : SAS Caton, Degrigny, Roc-Eclerc et PFG. Des structures individuelles fonctionnent en parallèle.